



dettes à la consommation de plus 10 ans

Par **brenner**, le **16/02/2012** à **12:10**

bonjour

je viens d'être relancé par un appel téléphonique agressif sur une soit ndisant dette contractée en 1993

en fait en 1992 j'ai contracté un contrat de LLD location longue durée pour un véhicule VW que pour des raisons financières liées à mon activité j'ai du rendre fin 1993 puisque cessation d'activité

le véhicule a été revendu par VW

par contre VW a fait jouer une clause permettant de récupérer la totalité des mensualités du contrat en cas de rupture anticipée

je reçois une réclamation par lettre simple eco d'une société HOIST GROUPS mandaté par HOIST KREDIT pour recouvre une somme dont je n'ai aucun justificatif avec une référence de dossier ne correspondant à aucun dossier connu par moi

à ce jour je ne sais par ce courrier pas l'origine de cette soit disant dette sauf à avoir eu un appel téléphonique de relance me citant VW ?

je dispose d'un délai de 8 jours pour régler et l'article 32 est cité en minuscule en bas de page : sauf à préciser que ce créancier ne peut justifier d'aucune créance à mon égard

je pense donc que soit je laisse tomber et j'attends éventuellement une autre relance soit je répons de façon ferme en les menaçant de porter l'affaire en justice au titre de harcèlement etc...

merci par avance

bien cordialement